

Image not found or type unknown



# Réparation des volets roulants dans un bien en location

Par **samchem**, le **05/03/2023** à **20:52**

Bonjour

Je réside dans un appartement en location ,non meublé, dans le cadre d'un bail locatif de 3 ans. Les fenêtres sont équipées de volets roulants à manivelle qui se sont mis à griper et deviennent extrêmement difficiles à remonter à la manivelle. Cela fait 5 ans que j'habite cet appartement que je m'apprête à quitter.

J'ai 3 questions svp :

- 1- Dans ce cas de figure, quelles. responsabilité.s incombe.nt au locataire (maintenance, réparation...) tout au lon du bail (3 ans) ?
- 2- Est-ce au locataire ou au propriétaire de prendre en charge la réparation ?
- 3- Le cas échéant, si la responsabilité de maintenance et de réparation incombe au propriétaire, de quel délai dispose-t-il pour réaliser la réparation ?

En vous remerciant d'avance pour votre éclairage.

Bien cordialement,

Par **Marck.ESP**, le **06/03/2023** à **08:47**

Bonjour et bienvenue

Si cela fait partie effectivement de l'entretien (lubrification?) à la charge du locataire.

Par **youris**, le **06/03/2023** à **20:23**

bonjour,

le locataire a la charge de l'entretien et des menues réparations.

voir ce lien :

[entretien et réparations à la charge du locataire](#)

salutations